

GARANTIES Remboursements au 01/01/2015 (1)			
	Sante1	Sante2	Sante3
HOSPITALISATION			
	RO+MMC		
Frais de séjour	100%	100%	100%
Soins - Honoraires	100%	100%	100%
Forfait Journalier illimité en Chirurgie et Médecine	OUI *	OUI *	OUI *
Forfait Journalier en Psychiatrie (limité à 30 jours/an)	OUI *	OUI *	OUI *
Forfait Journalier en rééducation fonctionnelle, maison de repos, de convalescence, moyen séjour (limité à 90 jours/an)	OUI *	OUI *	OUI *
Chambre Particulière avec hébergement en chirurgie, médecine et maternité (durée illimitée) (4)	Limitée à 30€/jour	Limitée à 30€/jour	Limitée à 30€/jour
Chambre Particulière sans hébergement (limitée à 10 jours/an)	Limitée à 7€/jour	Limitée à 7€/jour	Limitée à 7€/jour
SOINS ET HONORAIRES MÉDICAUX			
	RO+MMC		
Consultations, Visites Généralistes	100%	100%	100%
Consultations, Visites Spécialistes	100%	100%	100%
Actes Techniques	-	-	-
Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%
Analyses laboratoires	100%	100%	100%
Radiologie	100%	100%	100%
Transport	-	-	-
Pharmacie - Vignettes blanches	100%	100%	100%
Pharmacie - Vignettes bleues	-	100%	100%
Pharmacie - Vignettes oranges	-	-	100%
DENTAIRE			
	RO+MMC		
Soins et Radios	100%	100%	100%
Prothèses mobiles et fixes acceptées par RO	-	-	-
Orthodontie acceptée par RO	-	-	-
CURE THERMALE			
	RO+MMC		
Honoraires de surveillance	100%	100%	100%
ACCIDENT (3)			
	MMC		
Garantie Individuelle Décès Accident	750€		
FRAIS D'OBSEQUES (3) (versé pour un décès par dossier et par an)			
	MMC		
Participation forfaitaire pour frais funéraires	500€		
CAGNOTTE (3) (5)			
	MMC		
Cagnotte «Coups-durs» (par année civile et par Chef de famille de plus de 18 ans) en cas de Perte d'emploi (jusqu'à 60ans), Arrêt de travail (jusqu'à 65 ans), Hospitalisation suite à accident (2)	Indemnités Maximum 400 €		

RO : Régime Obligatoire

* Forfait journalier : tarif en vigueur défini par le Ministère de la Santé

** Sur présentation d'ordonnance ou lettre de refus de votre Régime Obligatoire.

(1) Secteur conventionné uniquement.

(2) Sept jours d'hospitalisation minimum.

(3) Garanties régies par des conditions générales spécifiques.

(4) Exclue en maison de repos, de convalescence, moyen séjour, psychiatrie.

(5) Jusqu'au 31/12/2014, cagnotte «Coups Durs» de 250€ d'indemnités Maximum valable après 6 mois (par année civile et par Chef de famille de plus de 18ans et de moins de 60 ans) en cas de perte d'emploi, arrêt de travail, hospitalisation suite à un accident.

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Les garanties s'expriment soit en euros, soit en pourcentage.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile.

Les avenants de changement de Niveau ne sont pas possibles en cours d'année.

Frais de télévision en chirurgie et médecine : envoyez les justificatifs à la mutuelle : 1.52 € / jour (maxi : 152.45 € par an)

ASSISTANCE : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur simple appel téléphonique.
En cas d'hospitalisation : aide à domicile, assistance en cas d'accident, prise en charge complémentaire ou avance des dépenses de santé engagées à l'étranger

Les garanties du contrat santé ci-dessus respectent l'ensemble des règles des contrats solidaires et responsables. Il respecte la réglementation liée au parcours de soins. La franchise appliquée sur les actes médicaux lourds sera remboursée par la mutuelle.
ACTES DE PRÉVENTION : Ostéodensitométrie, Vaccinations : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite tous âges.

	MMC	
	RENFORT 100	RENFORT 100 +
RENFORT 100*** et RENFORT 100 +***		
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)	100%	100%
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)	+ Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 150 € / an / Bénéficiaire)	+ Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 200 € / an / Bénéficiaire)
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		
RENFORT 200*** et RENFORT 200 +***		
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)	200%	200%
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)	+ Forfait annuel 200 € (Dans la limite de 250 € / an / Bénéficiaire)	+ Forfait annuel 200,00 € (Dans la limite de 400 € / an / Bénéficiaire)
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		
RENFORT 300*** et RENFORT 300 +***		
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)	300%	300%
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)	+ Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 350 € / an / Bénéficiaire)	+ Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 600 € / an / Bénéficiaire)
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		

*** Délai d'attente 6 mois

RENFORTS possibles quelle que soit la garantie souscrite

Le renfort se cumule aux garanties souscrites

Gratuité enfant à partir du 3ème enfant sauf Renfort

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile

GARANTIES Remboursements au 01/01/2015 (1)		Sante1
HOSPITALISATION		RO+MMC
Frais de séjour		100%
Soins - Honoraires		100%
Forfait Journalier illimité en Chirurgie et Médecine		OUI *
Forfait Journalier en Psychiatrie (limité à 30 jours/an)		OUI *
Forfait Journalier en rééducation fonctionnelle, maison de repos, de convalescence, moyen séjour (limité à 90 jours/an)		OUI *
Chambre Particulière avec hébergement en chirurgie, médecine et maternité (durée illimitée) (4)		Limitée à 30€/ jour
Chambre Particulière sans hébergement (limitée à 10 jours/an)		Limitée à 7€/ jour
SOINS ET HONORAIRES MÉDICAUX		RO+MMC
Consultations, Visites Généralistes		100%
Consultations, Visites Spécialistes		100%
Actes Techniques		-
Auxiliaires médicaux		100%
Analyses laboratoires		100%
Radiologie		100%
Transport		-
Pharmacie - Vignettes blanches		100%
Pharmacie - Vignettes bleues		-
Pharmacie - Vignettes oranges		-
DENTAIRE		RO+MMC
Soins et Radios		100%
Prothèses mobiles et fixes acceptées par RO		-
Orthodontie acceptée par RO		-
CURE THERMALE		RO+MMC
Honoraires de surveillance		100%
ACCIDENT (3)		MMC
Garantie Individuelle Décès Accident		750€
FRAIS D'OBSEQUES (3) (versé pour un décès par dossier et par an)		MMC
Participation forfaitaire pour frais funéraires		500€
CAGNOTTE (3) (5)		MMC
Cagnotte «Coups-durs» (par année civile et par Chef de famille de plus de 18 ans) en cas de Perte d'emploi (jusqu'à 60ans), Arrêt de travail (jusqu'à 65 ans), Hospitalisation suite à accident (2)		Indemnités Maximum 400 €

RO : Régime Obligatoire

* Forfait journalier : tarif en vigueur défini par le Ministère de la Santé

** Sur présentation d'ordonnance ou lettre de refus de votre Régime Obligatoire.

(1) Secteur conventionné uniquement.

(2) Sept jours d'hospitalisation minimum.

(3) Garanties régies par des conditions générales spécifiques.

(4) Exclue en maison de repos, de convalescence, moyen séjour, psychiatrie.

(5) Jusqu'au 31/12/2014, cagnotte «Coups Durs» de 250€ d'indemnités Maximum valable après 6 mois (par année civile et par Chef de famille de plus de 18ans et de moins de 60 ans) en cas de perte d'emploi, arrêt de travail, hospitalisation suite à un accident.

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Les garanties s'expriment soit en euros, soit en pourcentage.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile.

Les avenants de changement de Niveau ne sont pas possibles en cours d'année.

Frais de télévision en chirurgie et médecine : envoyez les justificatifs à la mutuelle : 1.52 € / jour (maxi : 152.45 € par an)

ASSISTANCE : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur simple appel téléphonique.
En cas d'hospitalisation : aide à domicile, assistance en cas d'accident, prise en charge complémentaire ou avance des dépenses de santé engagées à l'étranger

Les garanties du contrat santé ci-dessus respectent l'ensemble des règles des contrats solidaires et responsables. Il respecte la réglementation liée au parcours de soins. La franchise appliquée sur les actes médicaux lourds sera remboursée par la mutuelle.
ACTES DE PRÉVENTION : Ostéodensitométrie, Vaccinations : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite tous âges.

	MMC	
	RENFORT 100	RENFORT 100 +
RENFORT 100*** et RENFORT 100 +***	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 150 € / an / Bénéficiaire)	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 200 € / an / Bénéficiaire)
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)		
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)		
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		
RENFORT 200*** et RENFORT 200 +***	200% + Forfait annuel 200 € (Dans la limite de 250 € / an / Bénéficiaire)	200% + Forfait annuel 200,00 € (Dans la limite de 400 € / an / Bénéficiaire)
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)		
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)		
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		
RENFORT 300*** et RENFORT 300 +***	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 350 € / an / Bénéficiaire)	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 600 € / an / Bénéficiaire)
- Optique (Verres, lentilles, traitements laser et opérations)		
- Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage)		
- Appareillage (Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)		

*** Délai d'attente 6 mois

RENFORTS possibles quelle que soit la garantie souscrite

Le renfort se cumule aux garanties souscrites

Gratuité enfant à partir du 3ème enfant sauf Renfort

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile

GARANTIES Remboursements au 01/01/2015 (1)		Sante2
HOSPITALISATION		RO+MMC
Frais de séjour		100%
Soins - Honoraires		100%
Forfait Journalier illimité en Chirurgie et Médecine		OUI *
Forfait Journalier en Psychiatrie (limité à 30 jours/an)		OUI *
Forfait Journalier en rééducation fonctionnelle, maison de repos, de convalescence, moyen séjour (limité à 90 jours/an)		OUI *
Chambre Particulière avec hébergement en chirurgie, médecine et maternité (durée illimitée) (4)		Limitée à 30€/jour
Chambre Particulière sans hébergement (limitée à 10 jours/an)		Limitée à 7€/jour
SOINS ET HONORAIRES MÉDICAUX		RO+MMC
Consultations, Visites Généralistes		100%
Consultations, Visites Spécialistes		100%
Actes Techniques		-
Auxiliaires médicaux		100%
Analyses laboratoires		100%
Radiologie		100%
Transport		-
Pharmacie - Vignettes blanches		100%
Pharmacie - Vignettes bleues		100%
Pharmacie - Vignettes oranges		-
DENTAIRE		RO+MMC
Soins et Radios		100%
Prothèses mobiles et fixes acceptées par RO		-
Orthodontie acceptée par RO		-
CURE THERMALE		RO+MMC
Honoraires de surveillance		100%
ACCIDENT (3)		MMC
Garantie Individuelle Décès Accident		750€
FRAIS D'OBSEQUES (3) (versé pour un décès par dossier et par an)		MMC
Participation forfaitaire pour frais funéraires		500€
CAGNOTTE (3) (5)		MMC
Cagnotte «Coups-durs» (par année civile et par Chef de famille de plus de 18 ans) en cas de Perte d'emploi (jusqu'à 60ans), Arrêt de travail (jusqu'à 65 ans), Hospitalisation suite à accident (2)		Indemnités Maximum 400 €

RO : Régime Obligatoire

* Forfait journalier : tarif en vigueur défini par le Ministère de la Santé

** Sur présentation d'ordonnance ou lettre de refus de votre Régime Obligatoire.

(1) Secteur conventionné uniquement.

(2) Sept jours d'hospitalisation minimum.

(3) Garanties régies par des conditions générales spécifiques.

(4) Exclue en maison de repos, de convalescence, moyen séjour, psychiatrie.

(5) Jusqu'au 31/12/2014, cagnotte «Coups Durs» de 250€ d'indemnités Maximum valable après 6 mois (par année civile et par Chef de famille de plus de 18ans et de moins de 60 ans) en cas de perte d'emploi, arrêt de travail, hospitalisation suite à un accident.

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Les garanties s'expriment soit en euros, soit en pourcentage.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile.

Les avenants de changement de Niveau ne sont pas possibles en cours d'année.

Frais de télévision en chirurgie et médecine : envoyez les justificatifs à la mutuelle : 1.52 € / jour (maxi : 152.45 € par an)

ASSISTANCE : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur simple appel téléphonique.
En cas d'hospitalisation : aide à domicile, assistance en cas d'accident, prise en charge complémentaire ou avance des dépenses de santé engagées à l'étranger

Les garanties du contrat santé ci-dessus respectent l'ensemble des règles des contrats solidaires et responsables. Il respecte la réglementation liée au parcours de soins. La franchise appliquée sur les actes médicaux lourds sera remboursée par la mutuelle.
ACTES DE PRÉVENTION : Ostéodensitométrie, Vaccinations : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite tous âges.

	MMC	
	RENFORT 100	RENFORT 100 +
RENFORT 100*** et RENFORT 100 +***	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 150 € / an / Bénéficiaire)	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 200 € / an / Bénéficiaire)
RENFORT 200*** et RENFORT 200 +***	200% + Forfait annuel 200 € (Dans la limite de 250 € / an / Bénéficiaire)	200% + Forfait annuel 200,00 € (Dans la limite de 400 € / an / Bénéficiaire)
RENFORT 300*** et RENFORT 300 +***	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 350 € / an / Bénéficiaire)	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 600 € / an / Bénéficiaire)

*** Délai d'attente 6 mois

RENFORTS possibles quelle que soit la garantie souscrite

Le renfort se cumule aux garanties souscrites

Gratuité enfant à partir du 3ème enfant sauf Renfort

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile

GARANTIES Remboursements au 01/01/2015 (1)		Sante3
HOSPITALISATION		RO+MMC
Frais de séjour		100%
Soins - Honoraires		100%
Forfait Journalier illimité en Chirurgie et Médecine		OUI *
Forfait Journalier en Psychiatrie (limité à 30 jours/an)		OUI *
Forfait Journalier en rééducation fonctionnelle, maison de repos, de convalescence, moyen séjour (limité à 90 jours/an)		OUI *
Chambre Particulière avec hébergement en chirurgie, médecine et maternité (durée illimitée) (4)		Limitée à 30€/jour
Chambre Particulière sans hébergement (limitée à 10 jours/an)		Limitée à 7€/jour
SOINS ET HONORAIRES MÉDICAUX		RO+MMC
Consultations, Visites Généralistes		100%
Consultations, Visites Spécialistes		100%
Actes Techniques		-
Auxiliaires médicaux		100%
Analyses laboratoires		100%
Radiologie		100%
Transport		-
Pharmacie - Vignettes blanches		100%
Pharmacie - Vignettes bleues		100%
Pharmacie - Vignettes oranges		100%
DENTAIRE		RO+MMC
Soins et Radios		100%
Prothèses mobiles et fixes acceptées par RO		-
Orthodontie acceptée par RO		-
CURE THERMALE		RO+MMC
Honoraires de surveillance		100%
ACCIDENT (3)		MMC
Garantie Individuelle Décès Accident		750€
FRAIS D'OBSEQUES (3) (versé pour un décès par dossier et par an)		MMC
Participation forfaitaire pour frais funéraires		500€
CAGNOTTE (3) (5)		MMC
Cagnotte «Coups-durs» (par année civile et par Chef de famille de plus de 18 ans) en cas de Perte d'emploi (jusqu'à 60ans), Arrêt de travail (jusqu'à 65 ans), Hospitalisation suite à accident (2)		Indemnités Maximum 400 €

RO : Régime Obligatoire

* Forfait journalier : tarif en vigueur défini par le Ministère de la Santé

** Sur présentation d'ordonnance ou lettre de refus de votre Régime Obligatoire.

(1) Secteur conventionné uniquement.

(2) Sept jours d'hospitalisation minimum.

(3) Garanties régies par des conditions générales spécifiques.

(4) Exclue en maison de repos, de convalescence, moyen séjour, psychiatrie.

(5) Jusqu'au 31/12/2014, cagnotte «Coups Durs» de 250€ d'indemnités Maximum valable après 6 mois (par année civile et par Chef de famille de plus de 18ans et de moins de 60 ans) en cas de perte d'emploi, arrêt de travail, hospitalisation suite à un accident.

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Les garanties s'expriment soit en euros, soit en pourcentage.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile.

Les avenants de changement de Niveau ne sont pas possibles en cours d'année.

Frais de télévision en chirurgie et médecine : envoyez les justificatifs à la mutuelle : 1.52 € / jour (maxi : 152.45 € par an)

ASSISTANCE : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur simple appel téléphonique.
En cas d'hospitalisation : aide à domicile, assistance en cas d'accident, prise en charge complémentaire ou avance des dépenses de santé engagées à l'étranger

Les garanties du contrat santé ci-dessus respectent l'ensemble des règles des contrats solidaires et responsables. Il respecte la réglementation liée au parcours de soins. La franchise appliquée sur les actes médicaux lourds sera remboursée par la mutuelle.
ACTES DE PRÉVENTION : Ostéodensitométrie, Vaccinations : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite tous âges.

	MMC	
	RENFORT 100	RENFORT 100 +
RENFORT 100*** et RENFORT 100 +***	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 150 € / an / Bénéficiaire)	100% + Forfait annuel 100 € (Dans la limite de 200 € / an / Bénéficiaire)
RENFORT 200*** et RENFORT 200 +***	200% + Forfait annuel 200 € (Dans la limite de 250 € / an / Bénéficiaire)	200% + Forfait annuel 200,00 € (Dans la limite de 400 € / an / Bénéficiaire)
RENFORT 300*** et RENFORT 300 +***	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 350 € / an / Bénéficiaire)	300% + Forfait annuel 300 € (Dans la limite de 600 € / an / Bénéficiaire)

*** Délai d'attente 6 mois

RENFORTS possibles quelle que soit la garantie souscrite

Le renfort se cumule aux garanties souscrites

Gratuité enfant à partir du 3ème enfant sauf Renfort

Les remboursements indiqués ci-dessus sont calculés en pourcentage de la base du remboursement sécurité sociale et comprennent ceux effectués par le régime obligatoire.

Le remboursement des dépenses par la mutuelle ne peut en aucun cas être supérieur au montant des frais restant à la charge effective de l'adhérent.

Forfaits et plafonds annuels par bénéficiaire par année civile